L'ALGÉRIE REPREND LE CONTRÔLE TOTAL DU COMPLEXE D'EL-HADJAR

Retour à la case départ

L'Algérie reprend le contrôle exclusif du complexe mythique d'El-Hadjar de Annaba suite à un accord entre le gouvernement et le groupe indien IMMITAL. L'annonce a été faite hier par le ministre de l'Industrie et des Mines Abdesselam Bouchouareb à partir d'El-Hadjar qui constituait la première et la principale étape de sa visite à Annaba.

De notre envoyé spécial à Annaba, Kamel Amarni

«Je vous annonce officiellement que nous avons conclu un accord avec le groupe ArcelorMittal et en vertu duquel, il sera procédé au transfert total du capital de ce partenaire vers le groupe algérien, IMMITAL», c'est ce qu'a annoncé, euphorique, Abdesselam Bouchouareb.

Le ministre fera, cela étant, deux précisions. D'abord que cet accord n'a prévu aucune compensation financière. Ensuite que la partie algérienne, en l'occurrence IMMITAL, continuera à bénéficier d'une assistance technique de ce géant mondial de la sidérurgie. «C'est un dossier sur lequel nous avons travaillé d'arrache-pied depuis juin dernier et je ne voulais rien annoncer avant de tout finaliser. Ce dossier constituait l'un des points prioritaires de la mission dont j'étais chargé à la tête du secteur, au même titre que celui de la SNVI de Rouiba, Bellara, et Ghar Djebilet.» Il faut dire que l'affaire El-Hadjar, ce fleuron de l'industrie algérienne, constituait, de par son importance stratégique au plan économique ainsi que les enjeux sociaux et politiques qu'il charriait, un véritable chaudron qui avait empoisonné la vie à tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le milieu des années 1990.

«Désormais, la balle est dans votre camp, dira Bouchouareb à l'adresse des cadres de la société. A plusieurs reprises, le ministre a rejeté le terme de «nationalisation» pour qualifier l'accord.

Un terme qu'il juge inapproprié en 2015 dans un monde caractérisé par une économie globalisée. C'est juste que les objectifs des uns et des autres ne sont pas forcément les mêmes. Moi, en tant qu'Etat, en tant que gouvernement, j'ai des objectifs et, en la matière, le programme du gouvernement est d'augmenter les capacités de production pour, qu'à horizon fin 2017, on arrive à satisfaire entièrement le marché national et mettre ainsi fin aux importations de ce produit stratégique. Comme c'est le cas du ciment dont l'échéance est fixée, elle, à fin 2016», conclura Bouchouareb sur ce point qu'il voulait exclusif dans une conférence de presse où il refusera de traiter d'autres questions d'actualité, particulièrement la plus brûlante d'entre elles, l'affaire Issad Rebrab.

Photo : DR

Le complexe d'El Hadjar, un fleuron de l'industrie algérienne.

K. A.

AMPTA : APRÈS PLUS DE CINQ MOIS D'ARRÊT DE LA PRODUCTION

Un accord met fin à la grève

La barrière de l'incompréhension et la rigidité des positions ont été levées hier avec la signature de l'accord mettant fin à un conflit socioprofessionnel qui a duré plus de cinq mois à la filiale ArcelorMittal Pipes & Tubes Algeria (Ampta). L'accord est intervenu la veille de la visite de travail et d'inspection à Annaba du ministre de l'Industrie et des Mines Abdessalem Bouchouareb. Hier, la reprise du travail était effective avec la mise en marche de la totalité des installations de production. Il faut dire que ce long débrayage a eu pour conséquence l'arrêt total de la production sans pour autant que les revendications des travailleurs et de leur syndicat n'obtiennent gain de cause. N'étaient la réintégration des deux syndicalistes licenciés, la Direction générale a fait plier son partenaire social en lui concédant l'annulation de l'ensemble des poursuites judiciaires, une avance sur salaire de 30 000 DA et la possibilité de récupérer les salaires des journées non travaillées en fonction des possibilités qu'offre un éventuel plan de charge. L'employeur a réussi à mettre out le conseil syndical en gelant les activités de ce dernier pour une durée de 6 mois.

A. Bouacha

AMÉLIORATION DE LA GESTION DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Boudiaf se fixe un délai jusqu'au mois de mars

Abdelmalek Boudiaf promet de changer le mode de gestion dans le secteur de la santé. Il se fixe un délai jusqu'au mois de mars prochain pour faire changer les choses. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte anti-tabac, le ministre de la Santé a annoncé la création de 53 centres de sevrage.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière appelle les professionnels de son secteur à passer à l'action. Boudiaf se dit déterminé à soigner l'image du secteur de la santé que l'on a voulu «entacher». Le premier responsable du secteur qui exige le changement de mode de gestion affirme disposer des moyens pour le faire. «Nous avons tout ce qu'il faut mais entretemps, tout le monde est mécontent, nous devons nous autocritiquer et nous autoévaluer et dans un temps record, les choses vont changer car nous sommes dans l'obligation de réussir», a-t-il promis hier lors de l'ouverture de la Journée nationale anti-tabac, célébrée désormais le 7 de chaque mois d'octobre. A cette occasion, Abdelmalek Boudiaf a rappelé que notre pays est exposé au danger du tabac, une cause majeure dans les maladies non transmissibles notamment les maladies cardio-vasculaires, les maladies respiratoires chroniques et le cancer qui constituent, actuellement, un problème de santé publique prioritaire dans notre pays», a-t-il souligné.

Dans sa stratégie de lutte, le ministère de la Santé a annoncé hier la création de 53 unités de sevrage tabagique à travers le territoire national qui seront dotées des équipements nécessaires acquis sur le fonds d'urgence alimenté par la taxe sur le tabac.

Le ministre de la Santé a rappelé, par ailleurs, que l'Algérie dispose d'un arsenal juridique important qui exige une application. «L'Algérie dispose d'un arsenal juridique appréciable en matière de lutte contre le tabac qui exige plus que jamais une stricte application. C'est dans ce cadre, que mon département ministériel a inscrit la lutte contre le tabac comme axe stratégique du plan national multisectoriel de lutte contre les facteurs de risques des maladies non transmissibles d'une part et d'autre part comme focus de la prévention du cancer dans le plan national cancer pour la période 2015- 2019», a indiqué le premier responsable du secteur. La nouvelle loi sanitaire prévoit de fortes amendes contre le tabagisme dans les lieux publics. Cependant, en attendant son application, le ministre de la Santé dit vouloir préparer d'abord l'environnement en lançant des campagnes de sensibilisation avant de passer aux sanctions.

S. A.

ASSOCIATION NATIONALE DES VICTIMES ET DES FAMILLES DES VICTIMES DES ÉVÉNEMENTS D'OCTOBRE 88

APPEL

A l'occasion du 27e anniversaire des douloureux événements d'Octobre 1988, l'Association des victimes et des familles des victimes vous invite cordialement à participer à la cérémonie de dépôt d'une gerbe de fleurs à la mémoire des victimes.

Cette cérémonie aura lieu le samedi 10 octobre à 11h en face de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Votre présence est souhaitée.

COMMERCIALISATION DE PRODUITS NON HALAL

Ce que le consommateur ignore…

Le consommateur ne connaît pas la provenance et les composants des produits qu'il consomme quotidiennement. Pourtant le marché algérien est «envahi» par les produits «non conformes aux normes Halal».

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Telle a été la déclaration du porte-parole de l'UGCAA (Union générale des commerçants et artisans algériens), T. Boulenouar, lors de la conférence organisée autour du «marché des produits Halal». La question concerne autant le «consommateur que le commerçant». En effet, la certification «Halal» est « la responsabilité » d'un ensemble d'autorités (ministère du Commerce, ministère de l'Industrie, ministère de l'Agriculture et du Développement rural et ministère de la Santé), la coordination est donc de rigueur. Or le contrôle des réseaux d'importation et de distribution est «visiblement défaillant» soutient-il. Les besoins du consommateur sont divers : produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et services. Et leur conformité aux normes qualitatives et sanitaires est très souvent «remise en cause», signale Abdelkrim Dadi-Hamou, directeur du laboratoire spécialisé dans la qualité, la conformité et la certification Halal. Les produits industriels rendent la «détection» des rajouts alimentaires non Halal plus complexe, explique-t-il. Il cite : la gélatine (à 70%-80% porcine), le lactosérum, les présures (enzymes porcines), les monoglycérides d'acide gras sont autant de composants non halal qu'incorporent la majorité des produits de consommation importés.

Plus confus encore, certains constituants ne sont pas «obligatoirement» mentionnés dans la liste des ingrédients car «indispensables» à la constitution du produit. Il va de soi pour les produits locaux car la quasi-totalité des matières premières est importée rajoute-t-il. D'autant plus que producteurs et commerçants ne sont pas «toujours» compétents, vigilants et conscients de cet enjeu. Par ailleurs, il n'y a pas encore de loi sur «l'interdiction de l'électronarcose» aux abattoirs nationaux sachant qu'elle est justement applicable dans certains aujourd'hui, et qu'il faut «incontestablement» y remédier, souligne Mustapha Zebdi, président de l'Association de protection et d'orientation du consommateur et son environnement (Apoce). Ce n'est pas pour autant que les textes déjà mis en place sont «présents» sur le terrain, intervient A.Dadi-Hamou. Ce sont l'obligation de la certification Halal pour les matières premières (loi : 12-214 de 2012) et pour les produits finis (décret : 13-378 de 2013). D'autre part, les recherches et investigations entreprises depuis trois ans par les deux responsables ont abouti à un «bilan alarmiste», selon eux. Ils donnent d'ailleurs l'exemple de : chocolats à base d'alcool, des mentions halal auto labellisées, des certificats faux ou de complaisance carrément. Le marché de la certification Halal a pris son envol ces dernières années atteignant un poids de 3.000 milliards de dollars de chiffre d'affaires, expliquent-ils. A préciser que certains organismes certificateurs en font même «un business».

Interrogé sur le rôle de l'Apoce dans la prévention du consommateur justement, M. Zebdi réplique par la reprise du travail de sensibilisation vu la «tournure dramatique» qu'a prise la situation. Il justifie ce break-up par des accusations «d'alarmisme» lors de l'intervention de l'association quant au scandale de Ghardaïa d'il y a quelques années. Il parle justement d'un devoir «moral et social» quant à l'information et la protection du consommateur. Pour revenir sur les recommandations et solutions face à la dégradation de l'environnement du consommateur, M. Zebdi et M. Dadi-Hamou soutiennent que le développement de la production locale passe «inéluctablement» par celui des organismes l'accompagnant : entre autres, les organismes de certification. Ceci en rappelant que le projet lancé par l'ex-ministre du Commerce Amara Benyounès connaît une «régression remarquable». Autant pour le laboratoire national qui est «à ce jour» encore en construction.

Par ailleurs, il est indispensable que les autorités «assurent» le suivi et le contrôle de la conformité des produits alimentaires ou autres, en amont et en aval en plus de l'amélioration du cadre juridique et de sa rigueur, déclarent les deux responsables. Enfin, la création d'un organisme de conformité et de certification est plus qu'une «obligation». Il s'agit d'un enjeu national et international et l'environnement de crise lui confiant plus d'importance et d'urgence.

N. B.